

LE VRAI DU FAUX - Intox et canulars

Les 80 km/h sur les routes secondaires (nationales et départementales)

Une semaine après l'abaissement de la vitesse maximale autorisée de 90 à 80 km/h sur les routes secondaires françaises, il y a encore de nombreuses réactions, beaucoup de colère sur les réseaux sociaux et forcément aussi des rumeurs.

Notamment cette vidéo partagée plus de 60 000 fois sur Facebook, qui diffuse ce message : *"Pour veiller à ce que tous les automobilistes respectent scrupuleusement la nouvelle limitation de vitesse fixée à 80 km/h, le ministère de l'Intérieur a décidé de frapper fort, en dissimulant sur l'ensemble du territoire une quantité impressionnante de radars miniatures, discrètement accrochés aux panneaux de signalisation. Science Info vous propose de découvrir tous les secrets de ces radars espions, qui n'ont pas fini de surprendre les automobilistes."*

Des radars cachés pour mieux berner les automobilistes, un discours souligné par une petite musique qui fait peur ? C'est parfait pour tromper des milliers d'internautes, déjà très en colère. Mais ils en oublient de se poser la question principale : *"D'où vient cette vidéo ?"*

En l'occurrence, elle a été fabriquée par Science Info, qui nous dit ceci dans la page "à propos" de son site internet : *"Qu'on se le dise une fois pour toutes : le site ScienceInfo.fr est un site parodique, satirique, anxiogène et sans gêne."*

C'était donc une intox d'un site satirique.

D'autres fausses infos sur les 80km/h

Il y a beaucoup d'autres rumeurs à ce sujet. L'une des plus répandues sur Facebook nous explique qu'au moment où on est passé de 90 à 80 km/h, les amendes pour excès de vitesse ont augmenté de 45 à 68 euros.

Mais en réalité, rien n'a changé pour les excès de vitesse de moins de 20km/h hors agglomération. C'est toujours un point de permis et 45 euros, si vous payez dans les 15 jours. Sinon c'est 68 euros, rien de neuf donc.

Oui, le nombre d'écoles musulmanes augmente en France, mais dans les mêmes proportions que les autres établissements

Antoine Krempf passe au crible des faits repérés dans les médias et les réseaux sociaux. Aujourd'hui, les déclarations du député LR Éric Ciotti, qui s'inquiète de l'augmentation du nombre d'écoles musulmanes.

Éric Ciotti s'inquiète de l'augmentation du nombre d'écoles musulmanes en France. Le député Les Républicains des Alpes-Maritimes a fait part de sa préoccupation sur l'antenne de franceinfo, mercredi 4 juillet. *"Je n'ai pas de chiffres précis, mais c'est un phénomène qui s'accroît : l'ouverture d'écoles privées hors contrat d'association avec l'État qui sont tournées vers le culte musulman. Il y a cette augmentation très forte et c'est préoccupant"*, a-t-il déclaré [dans l'émission 8h30 politique](#).

Éric Ciotti dit vrai en parlant d'augmentation importante ces dernières années. Mais cela ne concerne pas que les écoles musulmanes. De façon générale, les écoles hors-contrat, qui ne sont pas tenues de suivre le programme officiel, comptent 73 000 élèves à la rentrée 2017, dans 1 300 établissements différents. Cela représente 14 000 enfants et 500 écoles supplémentaires en sept ans. Une augmentation impressionnante, mais qu'il faut replacer dans un contexte global : les élèves scolarisés dans ces écoles hors-contrat représentent moins de 1% de l'ensemble des élèves en France. C'est une goutte d'eau.

Selon un rapport sénatorial publié en février, le nombre d'écoles musulmanes augmente effectivement. Mais dans les mêmes proportions que les écoles laïques et que les établissements protestants évangéliques. En France, parmi les écoles confessionnelles, ce sont les établissements catholiques qui sont les plus nombreux, loin devant les

établissements musulmans. Viennent ensuite les écoles juives et protestantes. En revanche, Éric Ciotti n'est pas le premier à craindre et à alerter du risque de dérives communautaristes dans ces établissements. Après les attentats de novembre 2015, le ministère de l'Éducation avait lancé une série d'inspections dans des établissements jugés suspects. Aucun signe de radicalisation n'avait été détecté mais de grosses lacunes pédagogiques avaient été observées. Le gouvernement avait souhaité encadrer davantage ces écoles, en imposant une autorisation préalable avant toute ouverture. Mais le Conseil constitutionnel avait retoqué la mesure, au nom de la liberté d'enseignement. Il suffit donc d'avoir 21 ans, le bac, un casier judiciaire vierge et des locaux sécurisés pour ouvrir une école. Mais un contrôle annuel est obligatoire pour vérifier que l'enseignement dispensé n'est pas contraire à la moralité et pour s'assurer que les activités ne sont pas de nature à troubler l'ordre public.

Non, la France n'est pas trop généreuse avec ses chômeurs

Antoine Krempf passe au crible des faits repérés dans les médias et les réseaux sociaux. Aujourd'hui, les déclarations du candidat à la présidence du Medef, Geoffroy Roux de Bézieux qui affirme notamment que la France a la durée d'indemnisation chômage la plus longue d'Europe.

À écouter le candidat à la présidence du Medef, Geoffroy Roux de Bézieux, la France serait trop généreuse avec ses chômeurs. Alors que l'élection pour la présidence du syndicat patronal aura lieu mardi 3 juillet, le prétendant a déclaré vendredi sur RTL : "On a le système d'assurance chômage le plus long en terme de durée d'indemnisation - 24 mois quelques fois 36 - et le plus généreux. Comparé aux autres pays d'Europe, on est les seuls à avoir un système aussi long et aussi généreux." Sauf que comparer globalement les assurances-chômage d'un pays à l'autre pour faire un classement de générosité, c'est risqué. D'abord parce que l'accompagnement des chômeurs, ce n'est pas uniquement l'allocation versée chaque mois. Cela inclut aussi des dispositifs d'insertion ou des aides sociales et chaque pays à son propre système. Par ailleurs, juste une question théorique : si un pays indemnise pendant deux ans un chômeur avec une allocation très faible, est ce que c'est plus ou moins généreux qu'un pays qui indemnise six mois, mais avec une allocation élevée ? Pas facile de répondre à ça.

C'est faux. En France, l'indemnisation pour un chômeur dure entre quatre mois et deux ans pour les moins de 50 ans et jusqu'à deux ans et demi au-delà de 50 ans. On fait effectivement partie des pays avec une durée importante d'indemnisation, mais on n'est pas les seuls. Cela peut aller jusqu'à deux ans également en Espagne, en Allemagne ou au Danemark. Aux Pays Bas, pour l'instant, c'est deux ans et demi. En Belgique, après deux ans d'une indemnité dégressive, les chômeurs touchent une allocation en principe illimitée dans le temps.

Pas la plus généreuse sur les montants versés aux chômeurs

Pour s'en rendre compte, il faut regarder la part que touche un chômeur par rapport à son ancien salaire. Résultat : en début de période d'indemnisation et après impôts, c'est 67% de l'ancien salaire en France, au même niveau que la Belgique, l'Allemagne ou l'Italie et très en dessous du Luxembourg ou du Danemark. Enfin, dernière remarque, ce sont des règles théoriques. En pratique, environ la moitié des demandeurs d'emploi en France ne sont pas indemnisés. Parmi ceux qui le sont, 7 sur 10 ne le seront plus dans moins d'un an.

